

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE
du jeudi 14 mars 2019, 12h30 à la Salle Solvay

Présents : Yannick Allard, Isabelle Anseau, Riccardo Argurio, Safae Ben Ayad, Geoffrey Compère, Alexia Corradini, Gilles De Lentdecker, Laurent Favart, Pierre Gaspard, Merlin Hannon, Hua Hoa-Ai, Samara Hussain, Maxime Jamotte, Caroline Jonas, Alain Jorissen, Grégory Kozyreff, Bernard Knaepen, Ismael Lahmaïd, Patricia Losada Perez, Ioana Maris Codrina, Serge Massar, Bortolo Matteo Mognetti, Louis Moureaux, Daniel Naegels, Simone Napolitano, Pierre Parfait, Antoine Pasternak, Sarah Paul, Nicolas Postiau, Francisco Prista Vanbonhort, Jean-Marc Sparenberg, Mustapha Tlidi, Petr Tiniakov, Simona Toscano, Michel Tytgat, Sophie Van Eck, Fabian Waetermans (invité).

Excusés : Barbara Clerbaux, Frank Ferrari, Thomas Gilbert, Marc Henneaux, Laura Lopez Honorez, Dimitri Pourbaix, Michele Sferrazza, Pascal Vanlaer, Delphine Vantighem.

1. Approbation de l'**ordre du jour** – *Vote*
Approuvé

2. Approbation du projet de **procès-verbal** de la réunion du Conseil de Physique du 24 janvier 2019 (*document en annexe*) – *Vote*
Approuvé

3. Rapport des **décisions du bureau**

La composition du jury de la thèse de M. Hugo Delannoy intitulée "Search for a heavy scalar boson in the $ZZ \rightarrow 2l2\nu$ channel with the CMS experiment at the LHC using 2016 data at 13 TeV" : Michel Tytgat (président), Laurent Favart (secrétaire), Pascal Vanlaer (promoteur), Erik Butz (Université de Karlsruhe), Krijn De Vries (VUB), Xavier Janssen (Université d'Anvers).

4. **Programme Bachelier/Master didactique** – *Vote*

Ce point a été discuté en Comité d'Enseignement, présidé par Riccardo Argurio. Cette réunion a mené à une proposition de programme pour le Bachelier/Master didactique qui consiste :

a) A libérer 15 ECTS le Bloc 2 :

- *Statistique/Informatique*
- *Cours de langue*
- *Printemps des Sciences*

b) A libérer de 15 ECTS le Bloc 3 en imposant le choix suivant :

Physique des particules – Physique nucléaire avec les Labos

OU

Physique de la matière molle et de l'état solide avec les Labos

Riccardo Argurio précise que le Printemps des Sciences fait partie intégrante du programme de didactique, c'est pour cette raison qu'il n'était pas nécessaire de l'inclure dans le programme de 45 crédits non-didactiques.

Il souligne, par rapport au Bloc 3, que la libération de 15 crédits s'est avérée plus complexe. Actuellement, le cours PHYS-F-311 contient le Labo de Physique des particules, le Labo de Matière molle, la visite du CERN et le stage. L'idée serait donc de scinder en deux les labos.

Les détails du programme proposé se trouvent en annexe.

Sarah Paul, déléguée BA3, s'exprime sur le sujet en indiquant que contrairement à ce qui a été rapporté, un accès incondtionnel entre le Bachelier didactique et le Master approfondi n'est pas requis et qu'on peut tout à fait imposer des crédits de rattrapage entre le Bachelier et le Master, elle a elle-même contacté la personne responsable de la mise en application du décret à l'ULB qui a pu confirmer cette information.

Par ailleurs, elle ajoute que la répartition des crédits entre les 3 années n'est pas imposée.

Simone Napolitano intervient sur l'aspect administratif de l'application du décret. Il est vrai que ce dernier traduit certains éléments mais l'interprétation de l'ULB peut différer. Par exemple, initialement, le Ministère avait décidé la libération de 10 crédits en BA1, 10 en BA2 et 10 en BA3. La Faculté des Sciences, lors de réunions de groupes de travail, a décidé de répartir les crédits en 0-15-15.

Il ne faut donc pas uniquement se baser sur le décret mais aussi sur tous les autres facteurs qui y sont liés.

Laurent Favart indique avoir analysé le programme proposé et il ne retrouve pas une philosophie d'approche didactique mais constate plutôt une philosophie d'approche de formation à la recherche. Selon lui, dans le Bloc 3, des cours essentiels à des étudiants qui ambitionnent d'enseigner dans le secondaire manquent à l'appel ; notamment les cours d'Optique, d'Electronique ou encore les cours généraux (Labos).

Sophie Van Eck souligne que les difficultés rencontrées pour la modification du programme témoignent du fait qu'on nous demande l'impossible. La Commission Enseignement a établi tout ce qu'elle pouvait dans les délais qui lui ont été impartis, mais ces décisions ne peuvent conduire qu'à des aberrations pédagogiques.

Les membres du Conseil ne parviennent pas à trouver un consensus. Pourtant, plus nous attendons, plus nos choix et nos libertés seront limités.

Mustapha Tlidi propose donc qu'un vote sur le nombre de crédits qui devront être libérés (0-15-15) ait lieu et que nous revenions sur la nature des cours qui seront libérés ultérieurement.

Approbation de la répartition de libération de crédits de la manière suivante :

- BA1 : 0 ECTS
- BA2 : 15 ECTS
- BA3 : 15 ECTS

Votes : 3 abstentions et 0 oppositions

Approuvé

5. Discussion sur le niveau des étudiants en Bachelier : enquête sur les mesures à prendre.

Ricardo Argurio met en lumière les difficultés rencontrées par de nombreux étudiants dans le cadre de certains cours. Dans un premier temps, il souhaiterait localiser le problème de manière précise afin de pouvoir lancer les mesures nécessaires pour le contrer.

A cet effet, il avertit les membres du Conseil qu'un email sera transmis prochainement à ce sujet.

Les délégués étudiants affirment s'être concertés et avoir fait une analyse des problèmes rencontrés qu'ils transmettront à Riccardo.

6. Amiante : discussion d'un incident survenu dans le bâtiment NO.

Bernard Knaepen revient sur les faits : la Faculté a commandité l'installation d'un tableau interactif dans le local N4.117. Quatre mois auparavant, le service technique en a été averti.

Toutefois, en se rendant vers le local le jour où le tableau devait être posé, Bernard a été informé par Dimitri Pourbaix que les vieux tableaux pouvaient contenir de l'amiante et qu'il était important d'en avertir la société responsable de l'installation.

Alerté, Bernard a contacté le service technique afin de lancer des analyses relatives aux éventuels résidus d'amiante, sans réponse de leur part. Il décide alors de demander à la Faculté de prendre contact par téléphone avec le service technique. Ce dernier a confirmé que placer ce nouveau tableau n'entraînait aucun risque et a donné son feu vert.

L'intervention a donc été maintenue comme prévu, mais dans la soirée, Michel Craps, responsable du Service interne de Prévention et de Protection au Travail nous informe que tout forage est formellement interdit tant qu'un service compétent n'a pas donné son avis.

Cette situation met en lumière un manque réel de communication et d'information par rapport au sujet de l'amiante dans les bâtiments. Un bilan et une information centralisée sont requis afin d'éviter de telles situations.

Pour information, une analyse a été établie au N4.117 et aucun résidu d'amiante n'a été libéré.

Fabienne De Neyn complète l'information en expliquant qu'elle s'est rendue ce matin-là au CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail), le SIPP y était présent. Au cours de cette réunion, elle a réclamé une communication efficace qui s'est montrée défailante à plusieurs reprises, notamment dans ce cas précis.

Au niveau des organisations syndicales, il avait été demandé d'obtenir la mise en place d'une signalétique qui pourrait attirer l'attention des gens sur le risque de retrouver de l'amiante. Cependant, après d'autres analyses, les autorités ne souhaiteraient pas s'orienter vers cette alternative car elle pourrait provoquer des psychoses.

Prochainement, la question sera soulevée dans le groupe de travail « amiante » pour essayer de définir des politiques d'information beaucoup plus efficaces.

Michel Tytgat s'interroge sur la présence effective d'amiante dans les tableaux des bâtiments.

Fabienne précise alors que les tableaux bordés de bois avec les portes-craies sont des anciens tableaux et leur revêtement vert est composé d'amiante. Ce qui ne signifie pas que c'est un danger car il s'agit d'amiante encapsulé.

En cas de constat d'une fissure sur un tableau, il est primordial de le signaler au service technique qui mettra en place la procédure d'évacuation de tous matériaux déclarés « amiante ».

Contacts importants :

▣ **Infrastructures** : infrapl@ulb.ac.be

▣ **Responsable SIPP** : Michel CRAPS – michel.louis.craps@ulb.ac.be

~~7. Présentation des résultats de l'enquête faite auprès des diplômés.~~

Au vu de l'absence excusée de Pascal Vanlaer, ce point a été retiré de l'ordre du jour et est reporté au prochain Conseil.

8. Divers

Les Samedis de la Physique - asbl

Fabian Waetermans remercie les membres du Conseil pour l'audience qui lui est accordée. Il présente les « Samedis de la Physique » (www.saphybru.com), qui sont des cours dispensés depuis 1996 au Solbosch, de 10h à 12h.

Des professeurs de Physique d'universités belges ou étrangères étaient invités régulièrement à dispenser des heures auprès de la centaine de participants inscrits chaque année.

Cependant, il y a 3 ans, les deux fondateurs ont commencé à manquer d'énergie et de moyens pour organiser ces cours et trouver les professeurs requis. Malgré ce relâchement, certains se démènent encore pour essayer de trouver les ressources nécessaires mais le constat est sans appel : il est très compliqué de trouver les professeurs car le niveau devient assez élevé et les candidats potentiels sont restreints.

Fabian Waetermans, par sa présence au Conseil, invite tout candidat apte à dispenser ces cours de Physique à se présenter à lui.

Michel Tytgat, Serge Massar ou encore Glenn Barnich sont déjà venus aux Samedis de la Physique et peuvent répondre aux éventuelles questions que les intéressés se poseraient.

Mustapha Tlidi (Président) **et Petr Tiniakov** (VicePrésident)